



DISTRIBUTION D'ARBRES SAMEDI 30 MAI 2009

La Municipalité de Lac-du-Cerf en collaboration avec l'Association pour la protection du Petit et Grand Lac du Cerf procéderont à une distribution d'arbres, **le samedi 30 mai 2009**, pour permettre aux riverains des lacs et de la Rivière du Lièvre sur leur territoire de reboiser leurs bandes riveraines. Ces arbres sont offerts gratuitement par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en collaboration avec COBALI.

ENDROIT DE DISTRIBUTION : HÔTEL DE VILLE (terrain extérieur)
19, chemin de l'église, Lac-du-Cerf

HEURES DE DISTRIBUTION : 9 h à 11 h pour les riverains
11 h à 14 h pour tous les autres citoyens

DERNIÈRE ANNÉE POUR RENATURALISER LES RIVES

Depuis mars 2007, dans la bande de cinq (5) mètres à partir du bord de l'eau, toute intervention de contrôle de la végétation est interdite, dont la tonte du gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres.

De plus, cette bande devra être renaturalisée dans les trois (3) ans (36 mois) de l'entrée en vigueur du règlement, c'est-à-dire que l'on devra y planter des arbres ou arbustes si ceux-ci n'ont pas poussé naturellement suite à l'arrêt des interventions de contrôle de la végétation.

Profitez de cette distribution d'arbres pour reboiser votre rive, car la protection des rives et du littoral des lacs, des cours d'eau et des milieux humides est une responsabilité que se partagent les municipalités, les MRC et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, plus spécifiquement depuis l'adoption par le gouvernement du Québec, en 1987, de la Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Il s'agit également d'une responsabilité qui incombe à chaque résident riverain, de par leurs actions et interventions sur ce milieu. En bref, la protection des lacs et des cours d'eau est une responsabilité collective.